

SESSION 2014

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE**

SECTION : GÉNIE INDUSTRIEL

Option : BOIS

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée : 4 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

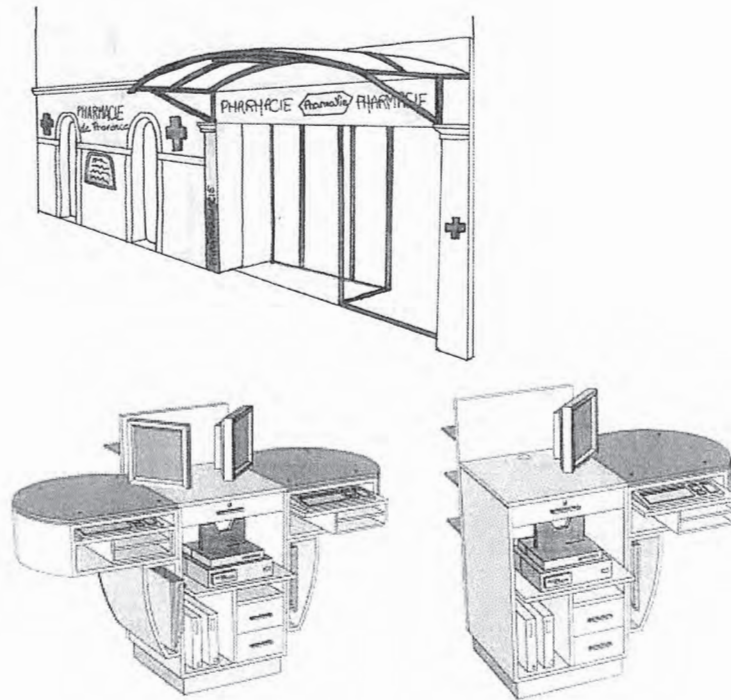
De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Dossier sujet

Constitution du sujet



Dossier sujet : pages 1 à 4

Dossier pédagogique : pages 5 à 30

Dossier technique : pages 31 à 41

Les réflexions pédagogiques qui sont proposées dans ce sujet doivent amener à construire une séquence de formation relative **aux enseignements spécifiques de spécialité du baccalauréat professionnel « Agencement de l'Espace Architectural »** (AEA).

Les professeurs doivent proposer des activités concrètes pour que les élèves apprennent, mais ils sont également confrontés à une exigence de planification, de définition et de hiérarchisation de séquences d'enseignement cohérentes garantissant d'aborder tous les points du référentiel assignés. En plus de garantir la cohérence de l'enseignement, ce séquençage est aussi le point de départ de véritables mutualisations pédagogiques. Même si chaque enseignant reste libre de définir ses séquences et leurs contenus, la mutualisation des activités n'a de sens que si la relation référentiel/séquences/activités, qui peut être proposée, est correctement décrite. C'est à partir de cette identification que d'autres professeurs pourront adapter, modifier, améliorer une proposition donnée à un nouveau contexte.

Le concept de séquence

Une séquence est une suite logique et articulée, de séances de formation, qui amène obligatoirement à une synthèse et à une structuration des connaissances découvertes et/ou approfondies et qui donne lieu à une évaluation des connaissances et/ou des compétences visées.

Dans la description du séquençage des enseignements proposée (document **DP2 page 22**), le choix a été fait de définir des séquences de durées variables de quelques semaines (ni trop peu pour garantir la possibilité d'agir et d'apprendre, ni trop longue pour ne pas générer de lassitude), s'intégrant entre chaque période de vacances.

Dans cette organisation, le concept de séquence respecte les données suivantes :

- chaque séquence vise l'acquisition (découverte ou approfondissement) de compétences et connaissances précises du référentiel, identifiées dans le référentiel ;
- chaque séquence permet d'aborder de 1 à 2 centres d'intérêt, voire 3 au maximum, de manière à faciliter les synthèses et limiter le nombre de supports ;
- chaque séquence correspond à un thème unique de travail, porteur de sens pour les élèves et intégrant les centres d'intérêts utilisés ;
- chaque séquence est constituée de 2 à 4 semaines consécutives au maximum ;
- chaque séquence donne lieu à une séance de présentation à tous les élèves, explicitant les objectifs, l'organisation des apprentissages et les supports didactiques utilisés ;
- chaque séquence donne lieu à une évaluation sommative, soit intégrée dans son déroulement, soit prévue dans le cours d'une séquence suivante.

Le concept du centre d'intérêt (C.I.)

Un centre d'intérêt est le **fil rouge des savoirs mis en jeu** dans les activités proposées à l'ensemble des élèves à un instant donné. Il constitue donc, une aide pour l'enseignant :

- il centre l'attention des élèves (et du professeur) sur l'objet de l'apprentissage ;
- il permet la programmation de ces apprentissages ;
- il est le point de mire des apprentissages et détermine les évaluations de fin de cycle.

La définition des CI doit **être associée aux savoirs** cognitifs et méthodologiques abordés dans la discipline.

Remarques :

- il est judicieux, derrière un CI, de proposer ou suggérer des approches pédagogiques ;
- le choix du nombre de CI n'est pas lié directement au nombre de semaines d'enseignement, certains peuvent être abordés sur une durée assez longue car ils renferment plusieurs notions fondamentales du référentiel alors que d'autres seront abordés plus ponctuellement.

Sujet

Les données d'entrée

La première donnée est le référentiel BAC Pro AEA, il est résumé dans le document **DP1 page 5**.

La deuxième entrée dans le séquençement est le choix des centres d'intérêt, ils sont fournis dans le document **DP 1 page 11**.

La troisième entrée concerne le système technique support de tout ou partie des activités de formation, il concerne l'aménagement d'une officine.

Celui proposé dans le sujet est succinctement décrit ci-après et de manière complémentaire dans les **documents techniques DT1 à DT6 – page 31 à 41**. Une liste, non exhaustive, des documents et supports disponibles est donnée dans le sujet en **bas de la page 4**.

L'aménagement d'une pharmacie existante

Pourquoi un tel projet ?

« Comme les autres commerces, les pharmacies se doivent aujourd'hui d'être attractives. C'est cette attractivité qui donne envie de franchir le seuil de l'officine. Et les chiffres montrent qu'un changement de façade ou un réaménagement bien pensé ont un impact non négligeable sur le niveau de fréquentation ou le chiffre d'affaires.

Actuellement, de nombreux pharmaciens projettent d'effectuer des travaux dans leur officine. En effet, la convention pharmaceutique et les nouvelles missions du pharmacien, qui rendent obligatoire l'espace de confidentialité, ont contribué à ce coup d'accélérateur.

Comment trouver les quelques mètres carrés nécessaires ? Voilà en substance la question cruciale qui peut conduire à modifier complètement l'organisation de la pharmacie. À ce stade, tout est possible. Pour certains, il s'agira de repenser l'espace commercial pour définir des zones spécifiques à l'accompagnement des patients, à la délivrance, avec et sans ordonnance, et à la vente ; d'autres s'attacheront à faciliter la circulation et améliorer la signalisation.



Figure 1 : Entrée principale de la pharmacie

Aujourd'hui, l'aménagement de pharmacie s'est professionnalisé, l'offre est diverse et variée. Tout est étudié de l'ambiance générale qui passe par les couleurs, l'éclairage et la sonorité du lieu, à l'évolution du mobilier dans le temps avec des concepts modulaires ou l'écoconception pour aménager « vert ». Une perspective motivante car elle laisse libre cours aux envies du pharmacien et lui permet de rêver de sa pharmacie. Mais une perspective qui peut aussi donner le vertige devant l'étendue des choix possibles... » (Source : le quotidien du pharmacien).

Actuellement, la durée de vie d'un aménagement oscille entre 7 et 10 ans.

« L'architecte d'intérieur crée l'aménagement interne de la pharmacie à partir d'un ingrédient primordial, le layout commercial. Se basant sur les attentes économiques du pharmacien et sur un référentiel de rentabilité accrue, il traduit ses besoins dans l'organisation de l'espace : le meilleur emplacement de l'entrée, l'enchaînement des espaces dédiés, la conception sur mesure d'une partie de l'ameublement selon les besoins fonctionnels ainsi que le flux des clients de l'entrée au comptoir sont les clefs du succès financier de la restructuration.

Sujet

Ces différents éléments s'inscrivent dans un projet architectural destiné à valoriser l'expérience d'achat grâce au savant dosage des matières, couleurs, détails de conception et de l'éclairage.

Par ailleurs, le projet de communication et le merchandising visuel sont parfaitement étudiés pour aiguiller le client à travers une offre complète et rationnelle, la signalétique claire et sobre le guide aisément dans les différents linéaires et la présentation des offres promotionnelles vient étayer les ventes de manière adaptée et flexible ». (Source : TH.KOHL.FRANCE).



Sujet

Travail demandé

1 – Après consultation de l'organisation globale de l'enseignement professionnel sur les 3 années (**DP2 - page 22**), il est demandé de :

- **commenter et analyser** l'organisation générale proposée ;
- pour les PFMP^(a), en tenant compte de choix stratégiques et pédagogiques et de l'article 6 de l'arrêté du 10/2/2009 publié au Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février (**DP2 - page 20**) :
 - de **justifier** leur positionnement et de décrire la démarche pour aboutir à cette organisation (à rédiger sur feuille de copie) ;
- pour les établissements scolaires (publics ou privés sous contrat), les CFA habilités et les établissements de formation professionnelle continue,
 - **situer** les CCF^(b) du BAC Pro uniquement et **justifier** leur positionnement au regard de la réglementation d'examen précisée dans la partie « définition des épreuves » du référentiel du Bac Pro Agencement de l'Espace Architectural (E31, E32, E33), (**DP3 - pages 23 à 28**).
(répondre sur le document **DP2 - page 22** et justifier sur feuille de copie)

2 - En tenant compte des données de contexte réelles (**DP2 - page 20**), relatives à l'organisation hebdomadaire des enseignements proposée par l'équipe pédagogique et validée par le chef d'établissement, **décrire** l'organisation et les contenus de formation de la séquence d'enseignement professionnel, conduite **par le professeur de spécialité** correspondant à la séquence 2 (**DP2 - page 22**).

Par rapport aux centres d'intérêt imposés (tableaux **DP1 - page 11** et **DP4 - page 29**), il est demandé :

- d'énoncer les objectifs pédagogiques de la séquence ;
- de donner les items du référentiel abordés en cours et le nombre d'heures qui y sera consacré ;
- de déterminer la nature (étude de dossier, activité pratique, projet) et le nombre d'activités en groupes ou classe entière qui seront proposées aux élèves ainsi que la rotation prévue ;
- de proposer et définir succinctement les supports sur lesquels seront réalisées les activités.

Nota : Le candidat pourra éventuellement compléter sa présentation sur feuille de copie si l'espace est insuffisant sur le tableau (tableau **DP4 - pages 29 et 30**).

3 - Décrire le scénario d'une activité en groupes allégés relative à l'utilisation du support technique proposé. Les éléments suivants doivent être développés :

- un rappel de l'objectif de formation, de la durée et de la nature de l'activité ;
- la liste et description détaillée des documents techniques nécessaires ;
- les éléments de didactisation du support ;
- la démarche pédagogique utilisée et la forme du travail (groupe, binôme, individuel, etc...) ;
- la description du travail demandé à l'élève et la relation avec les documents techniques remis.

4 - Le dernier point à développer concerne **l'évaluation des enseignements** abordés lors de la séquence de formation.

Doivent être précisés :

- la forme retenue de l'évaluation ;
- les points clés vérifiés ;
- les modalités de l'évaluation.

Documents techniques : Liste des documents et supports à considérer comme disponibles et exploitables

1- Maquettes numériques des comptoirs bi-postes et mono poste.

2- Dossier constructeur :

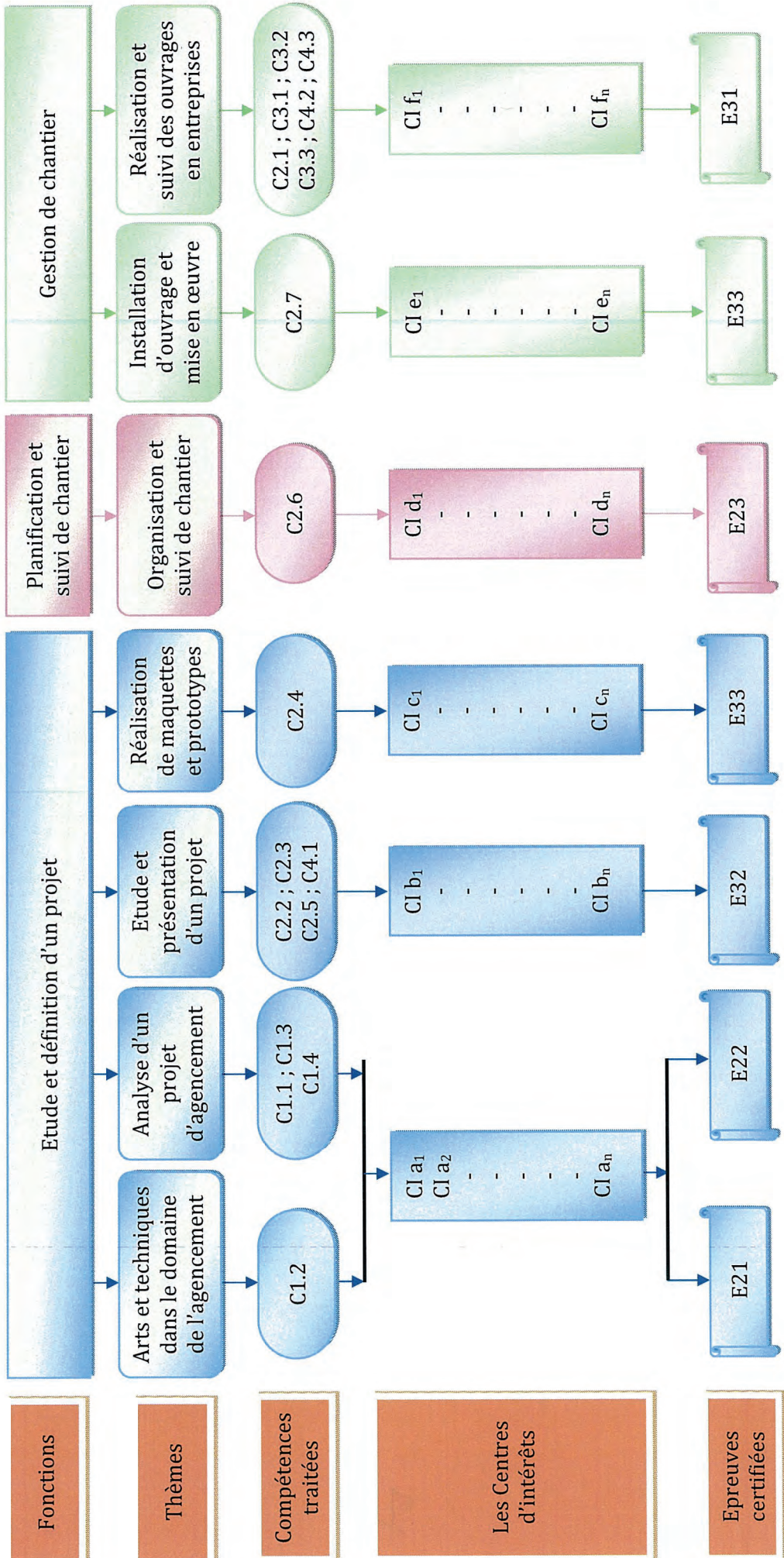
- descriptif sommaire des travaux (joint au dossier technique DT3 - page 33 à 36)
- extraits CCTP ;
- planning de réalisation ;
- vidéos de l'aménagement de la pharmacie avant et après les travaux.

(a) *Période de Formation en Milieu Professionnel*

(b) *Contrôle en Cours de Formation*

Baccalauréat Professionnel AEA

FONCTIONS PRINCIPALES – COMPETENCES – EPREUVES du Bac Pro AEA



Extrait : Présentation des capacités générales et des compétences

CAPACITÉ	COMPÉTENCES
ANALYSER	<p>C1</p> <p>C1.1- Collecter, classer et hiérarchiser les informations</p> <p>C1.2- Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un agencement existant ou en projet</p> <p>C1.3- Analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural</p> <p>C1.4- Proposer, optimiser et justifier les solutions techniques de réalisation</p>

Extrait : Compétences du référentiel de l'enseignement professionnel

CAPACITÉ 1 : ANALYSER

C1.1	Collecter, classer et hiérarchiser les informations		
	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C1.11	Identifier et classer les différents documents constituant le dossier de travail.	Dossier architectural : - dossier de consultation des entreprises (DCE) - plans d'ensemble et détails - esquisses et perspectives, - CCAG, CCAP, CCTP, etc.	Le classement des documents permet de mener à bien le sujet à traiter.
C1.12	Rechercher et/ou compléter les informations nécessaires à la résolution d'un problème posé et mesurer la pertinence et la fiabilité de leur source.		Environnement économique, culturel et artistique du projet
C1.13	Hiérarchiser les informations en fonction de critères définis : - réglementation, normes, DTU, - domaines, sources, - technique, esthétique, coût, etc.	Données réglementaires : - règlement d'urbanisme, - règles de sécurité et d'accessibilité, - autorisations administratives - règles, normes et DTU applicables au projet, etc.	Les informations sont classées en fonction des contraintes spécifiques du dossier à traiter.
C1.14	Assurer la veille technologique : - revues techniques et sites professionnels, - salons, expositions, - fabricants, fournisseurs, - marchés, concurrence, etc....	Données contractuelles : - relations extérieures, partenaires et interlocuteurs - calendrier prévisionnel, - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, - devis estimatif et budget prévisionnel,	Les nouveautés, tendances et évolutions technologiques sont sans cesse repérées, analysées et partagées au sein de l'entreprise.
C1.15	Constituer une documentation technique : - classement catégoriel ou fonctionnel - hiérarchie des données réglementaires et techniques	- notes et relevés sur site, - choix du client, esthétiques et fonctionnels, etc.	La documentation est classée selon les critères choisis et mise à jour régulièrement.
C1.16	Actualiser les bases de données techniques de l'entreprise	Ressources techniques et réglementaires : - sites professionnels, catalogues, revues, etc. - fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, - échantillons et prototypes - labels et avis techniques Bases de données techniques informatisées de l'entreprise	Les bases de données informatiques sont actualisées et sauvegardées.

CAPACITÉ 1 : ANALYSER

C1.2	Repérer et identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques et contextuelles d'un agencement existant ou en projet
-------------	--

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C1.21	Lire et interpréter des données écrites et figurées.	Informations orales.	La lecture et la compréhension des documents sont exactes.
C1.22	Identifier les caractéristiques esthétiques, stylistiques ou contextuelles d'un espace, d'un mobilier, d'un agencement ou d'un style.	Corpus de documents écrits et figurés relatifs à la création artistique, aux arts appliqués ou au domaine de l'agencement proposant des informations d'ordre esthétique et stylistiques croquis, dessins, perspectives, plans, coupes, élévations, photographies maquettes, films, modélisation 2D ou 3D.	Les caractéristiques esthétiques, stylistiques ou contextuelles sont correctement appréhendées.
C1.23	Situer un espace, un mobilier ou un agencement dans son environnement artistique, culturel et social.		
C1.24	Comparer et classer des espaces, des mobiliers ou des agencements en fonction de leurs caractéristiques, esthétiques, stylistiques ou contextuelles.		Les comparaisons et les classements sont justes en fonction des critères choisis.
C1.25	Mettre en relation des informations, des relevés et des constats.	Visites in situ.	Les rapprochements sont pertinents.
C1.26	Relever et traduire des informations et des constats d'ordre esthétique, stylistique ou contextuel sous forme de : textes, croquis perspectifs, maquettes de principes, schémas, photos, films, productions numériques.	Bases documentaires (CDI, catalogues, Internet...) Outils traditionnels ou numériques permettant une prise de notes, un relevé, ou la réalisation d'une maquette.	Les informations observées, relevées et exprimées sont suffisantes et traduites avec exactitude. Les codes et les techniques de représentation sont maîtrisés. Les moyens sont utilisés de manière rationnelle.

CAPACITÉ 1 : ANALYSER

C1.3	Analyser les contraintes techniques, réglementaires, esthétiques et budgétaires du projet architectural
-------------	--

	Être capable de	Conditions	Critères d'évaluation
C1.31	Identifier le contexte du projet : - localisation - type et catégorie de local	Dossier architectural : dossier de consultation des entreprises (DCE) plans d'ensemble et détails esquisses et perspectives, CCAG, CCAP, CCTP, etc.	Les règlements applicables au projet sont identifiés.
C1.32	Identifier l'espace à agencer : - volume, géométrie, dimensions - nature des matériaux et supports orientation et éclairage, - ouvertures et dégagements, - environnement du chantier	Environnement économique, culturel et artistique du projet Données réglementaires :	La représentation de l'espace à agencer et de ses points singuliers sont correctement appréhendés et caractérisés. Les informations et contraintes importantes concernant le site sont identifiées.
C1.33	Caractériser les ouvrages à réaliser : type et fonction, volumes, formes et dimensions, alignements et répartitions, matériaux et équipements, formats et finitions,	règlement d'urbanisme, règles de sécurité et d'accessibilité, autorisations administratives règles, normes et DTU applicables au projet, etc.	L'inventaire des ouvrages à réaliser est complet. Les caractéristiques définies permettent de proposer des solutions techniques.
C1.34	Inventorier les fonctionnalités : d'usage (confort, accessibilité, ERP, particulier, etc.) techniques (équipements spécifiques, énergies et réseaux, accès et circulations, .)	Données contractuelles : relations extérieures, partenaires et interlocuteurs calendrier prévisionnel, Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, devis estimatif et budget prévisionnel, notes et relevés sur site, choix du client, esthétiques et fonctionnels, etc.	Les fonctionnalités et leurs contraintes associées sont listées et caractérisées : localisation, spécificités techniques, réglementation associée
C1.35	Identifier et caractériser les niveaux de performance exigés : confort acoustique et seuils tolérés, aération et ventilation, performance énergétique du bâtiment et confort thermique, risques spécifiques ...	Ressources techniques et réglementaires : sites professionnels, catalogues, revues, etc.	Les types et niveaux de performance attendus sont identifiés. Les indicateurs, labels et seuils sont caractérisés. Les procédures de validation sont appréhendées.
C1.36	Inventorier les travaux à réaliser, les intervenants et les délais à respecter	fiches techniques de matériaux, produits, matériels et quincailleries, échantillons et prototypes labels et avis techniques	Les interventions à réaliser sont listées. Les délais à respecter sont pris en compte.
C1.37	Prendre en compte le budget prévisionnel et les coûts estimés lors du devis	Bases de données techniques informatisées de l'entreprise	L'analyse prend en compte le facteur coût.